

## Un monde arabe en transition

**Béligh Nabli**

De la Tunisie à la Syrie, le monde arabe semble traversé par un souffle démocratique à la fois puissant et fragile. Si la révolution tunisienne a provoqué une véritable onde de choc, elle n'a pas engendré un effet domino qui aurait balayé tous les régimes autoritaires du monde arabe. Parce que le « monde arabe » ne constitue pas un bloc homogène, parallèlement aux révolutions de 2011, il y a des régimes arabes qui ne connaissent pas de contestations populaires et il existe des monarchies qui semblent particulièrement épargnées par le vent de fronde et les insurrections. C'est pourquoi il reste délicat de porter un jugement univoque sur la situation globale et important de rappeler que si le mot démocratie est désormais d'actualité dans une aire politique où il était banni, la chose reste à construire. En effet, la démocratie n'est ni innée ni acquise : c'est une construction qui suppose une acculturation. L'heure est aujourd'hui à la « transition<sup>1</sup> » - ou plutôt aux transitions - vers de nouvelles pages de l'histoire politique en Tunisie, en Libye, en Égypte, au Yémen, en Syrie, mais aussi au Maroc.

### La diversité dans l'unité

Au-delà de l'expression englobante – et donc forcément artificielle – de « printemps arabe », le mouvement des révoltes arabes s'inscrit dans des sociétés marquées chacune à sa manière par d'irréductibles particularismes nationaux et locaux. Les situations en Syrie, Libye et Maroc sont particulièrement éclairantes à cet égard.

Ainsi, alors que la donne communautaire était absente de la révolution tunisienne, voire de la révolution égyptienne, elle est au cœur de la problématique politique en Syrie. Le fait que le pouvoir politique, militaire et administratif soit accaparé par la communauté religieuse minoritaire des Alaouites (12 % de la population) cristallise les tensions et les clivages entre pro et anti-Assad. Les institutions du pays sont autant d'instruments aux

<sup>1</sup> La transition (du latin *transitio* : passage) relève plus du fait que du droit. Elle s'inscrit malgré tout dans un cadre juridique, lequel se substitue à l'ancien ordre constitutionnel et en annonce un nouveau.

Béligh Nabli est directeur de recherche à l'IRIS.

*Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que leur auteur.*

ISBN : 978-2-36567-042-5  
© Tous droits réservés, Paris, Ifri



mains du régime pour lutter contre toute forme de rébellion des citoyens sunnites. Paradoxe au regard de la logique démocratique : le rapport de force intercommunautaire est favorable à une communauté largement minoritaire. Cette donne communautaire contribue en outre à « l'exportation » du conflit syrien, qui déborde en effet les frontières nationales pour affecter dangereusement son voisin libanais. Plus globalement, l'internationalisation du conflit syrien - qui tend à se militariser - est un scénario à ne pas négliger. Le spectre d'une déstabilisation de la région est d'ailleurs un argument que le régime n'hésite pas à avancer pour neutraliser toute velléité étrangère. Les puissances occidentales ne sont pas insensibles à cet argument. D'où la prudence croissante de certaines chancelleries, y compris de la Maison Blanche, refroidie de surcroît par la montée en puissance des factions islamistes au sein de l'« armée de la Syrie libre ».

La situation en Libye témoigne également de la prégnance des spécificités nationales et locales. Le pays est aujourd'hui confronté à deux spectres : la guerre civile et la partition. Le Conseil national de transition (CNT), « pouvoir central » provisoire, a du mal à imposer son autorité à Tripoli comme sur l'ensemble du territoire national. Il n'a pas été en mesure d'empêcher les violations des droits de l'homme : actes de torture, détentions abusives, justice expéditive. Au cours des derniers mois, diverses organisations internationales et non gouvernementales ont critiqué le comportement liberticide et criminel des milices. La priorité des mois écoulés, depuis la fin officielle des opérations de l'OTAN, le 31 octobre 2011, a été la préparation de nouvelles élections, prévues en juin, et une loi électorale a été adoptée fin janvier pour leur organisation. Les dignitaires de l'ancien régime sont exclus du jeu. Sur le plan sécuritaire, les Libyens ont abandonné en masse leur travail ou leurs études pour prendre les armes, et comme souvent à la suite d'un conflit, nombre de ces armes sont restées en circulation. Face à la désorganisation des pouvoirs publics, des milices armées exercent les fonctions dévolues normalement aux autorités publiques (police, circulation). La légitimité même du CNT est contestée par la population civile, qui constate son inefficacité en matière de maintien de l'ordre. Enfin, la situation financière en Libye est toujours précaire et l'économie tarde à redémarrer, mais les autorités ont pu bénéficier d'une reprise très rapide de la production d'hydrocarbures. Enfin, des chefs de tribu et de milice de l'est de la Libye ont annoncé la création d'une région semi-autonome couvrant l'ancienne région administrative qui s'étend de Syrte jusqu'à la frontière avec l'Égypte. L'affaire fait craindre une partition du pays, dont la stabilité demeure très fragile quelques mois à peine après la mort de Mouammar Kadhafi. L'annonce a été faite dans le cadre d'un congrès réunissant 3 000 personnes à Benghazi, d'où est parti le mouvement de contestation contre l'ex-dirigeant libyen, il y a un an. Les délégués ont mis sur pied le Conseil intérimaire de Cyrénaïque, chargé de diriger les affaires de cette région riche en pétrole et de mettre un terme à la marginalisation dont elle a souffert sous Kadhafi.

Au Maroc, face à la vague de contestations sociales et politiques emmenée par le « Mouvement du 20 février », le Roi a fait montre d'une habileté politique et d'une capacité d'adaptation garantissant la pérennité de son pouvoir. Malgré cela, la

monarchie a dû faire des concessions, face à des critiques de plus en plus radicales. Des tabous sont levés, comme l'atteste la controverse sur les richesses du souverain et la corruption de son entourage. La réaction du régime a pris la forme d'une réforme constitutionnelle, dont la principale innovation réside dans la désignation d'un Premier ministre issu de la formation politique qui arrive en première position lors des élections législatives. Autrement dit, une parlementarisation de la monarchie se dessine, *qui reste cependant à confirmer*. D'autant plus que le Roi demeure maître de l'exercice des fonctions régaliennes du royaume (diplomatie, défense, etc.). Outre la question de la séparation des pouvoirs, des avancées sont à noter sur le plan de la reconnaissance des droits fondamentaux de la personne : la présomption d'innocence, la lutte contre les discriminations, l'égalité entre l'homme et la femme, la liberté d'opinion, le droit d'accès à l'information, le statut de seconde langue officielle pour le berbère. Des élections législatives ont été organisées fin novembre 2011, au terme desquelles un parti islamiste est arrivé en tête du scrutin avec la volonté de « moraliser la vie publique », de réduire les inégalités sociales et de rompre avec des pratiques politiques moralement inacceptables. Son programme va désormais être confronté à l'exercice du pouvoir et aux rapports avec un Roi dont les attributions le placent encore au sommet de l'État et au cœur du jeu institutionnel et politique du royaume.

### **L'unité dans la diversité**

Au-delà des particularismes de chacune des situations nationales, un certain nombre d'éléments permettent d'inscrire ceux-ci dans un seul et même mouvement historique :

- les insurrections populaires visent à abattre tout à la fois un système répressif, de captation du pouvoir politique et économique par une minorité, voire par des clans familiaux ; Elles se développent sans assise idéologique, ni leader charismatique, sont souvent initiées par la jeunesse et n'excluent pas les femmes ;
- les aspirations initiales sont à la fois d'ordre social (répartition plus juste des richesses) et politique (appel à la liberté et à la dignité) ; alors que les sociétés arabes sont souvent présentées comme archaïques, elles ont su conjuguer des formes de mobilisation classiques (manifestations de masse, grèves générales) et modernes (médias de masse, internet et réseaux sociaux) ;
- les insurrections sont révélatrices des clivages territoriaux, sociaux (voire religieux dans certains cas : Bahreïn, Syrie) qui structurent les pays concernés : le modèle de l'État-nation dans le monde arabe ne se vérifie que partiellement. La question du découpage territorial est en effet primordiale dans la structuration et les rapports de pouvoir à différentes échelles liés aux autres formes d'organisation sociale ;
- les insurrections populaires et la remise en cause de l'ordre établi ont un coût économique et social – économie nationale déstructurée, chômage en hausse, investissements privés en baisse – et sont une source de désenchantement ;
- enfin, fortes de leur ancrage dans la société et de leur opposition historique aux différents régimes en place, les forces « islamistes » tendent à tirer parti sur le plan politique et électoral des mouvements populaires (en Tunisie, en Libye, en Égypte, au Maroc) dont ils ne furent ni les penseurs ni les instigateurs. Il s'avère que la

démocratisation du monde arabe va de pair avec une réaffirmation identitaire et culturelle dans laquelle les forces islamistes occupent une grande place. *Tout l'enjeu est de savoir la forme qu'elle prendra* : il y a là le spectre d'un repli identitaire. Toutefois, cette tendance n'est pas acquise au regard du pragmatisme dont font montre les islamistes arrivés au pouvoir en Tunisie, en Libye ou au Maroc.

Comme on le sait, la transition démocratique est par définition une période charnière et incertaine dans laquelle imprévus et improvisations sont de mise et la consolidation des avancées démocratiques exige du temps et du savoir-faire. Aussi, outre les dimensions économiques et sociales de tout phénomène de transition, la « transition démocratique<sup>2</sup> » suppose le recours à l'ingénierie constitutionnelle, *Constitutional Engineering* – censé faire évoluer « l'ordre établi » à travers des techniques et formes de « normativisme démocratique » comme en attestent l'élaboration d'une nouvelle constitution en Tunisie<sup>3</sup> et en Libye, ou la « simple » réforme constitutionnelle en Égypte, au Maroc, en Algérie, et même en Syrie...

## Repenser l'UPM

La complexité de la situation ne saurait justifier le silence et l'inaction de la France et de l'Europe. Comment ignorer l'aggiornamento politique qui prend forme sur la rive sud de la Méditerranée ? La nécessité de repenser les fondamentaux de la coopération entre le Nord et le Sud du bassin méditerranéen suppose une refonte de l'Union pour la Méditerranée (UPM) en faveur d'un projet intégrateur fondé notamment sur une dimension politique assumée.

L'UPM paie ses péchés originels. Le manque de préparation et de concertation préalable autour d'un projet franco-français a entraîné une levée de bouclier des Européens en général et des Allemands en particulier. L'initiative française fut perçue comme une sorte de contre-offensive face à la « Mitteleuropa » érigée progressivement par l'Allemagne avec le soutien des pays d'Europe centrale et orientale. Suite à un véritable recadrage par Berlin puis Bruxelles, l'Union méditerranéenne version française a laissé place à une Union pour la Méditerranée (UPM) incluant dans le partenariat l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Pis, l'initiative française avait manifestement sous-estimé les différends interétatiques qui continuent d'animer la rive sud de la Méditerranée : le conflit israélo-arabe a été ravivé par l'opération militaire de Tsahal dans la bande de Gaza, le cas du Sahara place les relations entre le Maroc et l'Algérie sous tension continue. La création de l'UPM a coïncidé avec l'entrée du vieux continent dans une grave crise économique et financière, une crise qui - dans un monde globalisé - n'épargne pas la rive sud de la Méditerranée, loin s'en faut. Enfin, et surtout, la puissance de l'onde de choc des soulèvements populaires qui traversent le monde arabe a donné le coup de grâce à l'UPM. Faut-il le rappeler, Nicolas Sarkozy s'était

---

<sup>2</sup> Le monde arabe serait-il le nouveau champ d'application de la « transitologie », science empirique de la transition forgée au regard des expériences vécues au Portugal, en Espagne, en Amérique du Sud, et au début des années 1990 dans les pays d'Europe de l'Est ?

<sup>3</sup> En visite officielle en Tunisie (21-23 mars 2011), le secrétaire général de l'ONU, M Ban Ki-moon, a estimé que « la révolution tunisienne est un modèle de transition démocratique » L'assertion est discutable : non seulement il demeure difficile de théoriser ou de « modéliser » les phénomènes de « transition démocratique », mais il est encore trop tôt pour connaître l'issue de tels processus politiques.

appuyé sur les chefs d'États égyptien et tunisien - connus pour leur autoritarisme - pour légitimer sa propre initiative. Les présidents Ben Ali et Moubarak avaient activement soutenu la création de l'UPM et conformément à la volonté affichée de Nicolas Sarkozy de réhabiliter le régime syrien sur la scène internationale, Bachar al-Assad avait été convié à l'Élysée pour le Sommet de Paris.

Face à la nouvelle donne régionale et l'aspiration démocratique des peuples du Sud de la Méditerranée, les chefs d'État et de gouvernement européens - dont la plupart étaient déjà peu enthousiastes - sont réticents à l'idée de s'afficher aux côtés des dictateurs encore en place. Le report sine die du second sommet de l'UPM témoigne d'un enlisement institutionnel et politique. Non seulement la créature de l'Élysée n'est plus la chose de la France, mais elle se trouve - plus que jamais - reléguée au second plan par les Européens et par les Arabes eux-mêmes, perplexes face à cette coquille vide. L'activisme diplomatique du président de la République tunisienne en vue de relancer l'Union du Maghreb Arabe atteste du déficit de crédibilité de l'UPM.

Les insuffisances structurelles et l'ambiguïté des objectifs de l'UPM interrogent sa propre raison d'être. Union mort-née, l'UPM est aujourd'hui une coquille vide incapable d'impulser une quelconque dynamique. Impensable jusqu'alors, la "problématique démocratique" s'impose désormais dans des relations d'égal à égal avec les démocraties naissantes. Certes, il convient d'éviter tout discours teinté de néocolonialisme et investi d'une sorte de "mission civilisatrice". Il n'empêche, une démarche d'intégration méditerranéenne doit s'inscrire - aujourd'hui plus que jamais - dans le sens des aspirations démocratiques des peuples arabes. Le soutien des démocraties naissantes suppose des financements significatifs - alimentés par une Banque euro-méditerranéenne – suivant une logique de codéveloppement qui est de l'intérêt de tous. À titre d'exemple, le flux migratoire dépend à l'évidence en grande partie du (sous-)développement des régions défavorisées de la rive sud de la Méditerranée. Aussi, au lieu de nourrir le malentendu autour de l'idée d'une "union" des deux rives, serait-il plus judicieux de conclure un pacte de coopération et de solidarité fondé sur des valeurs et principes communs, et motivé par un objectif de solidarité et de développement économique. Il s'agirait de rompre avec la dissociation naïve entre le politique et l'économique, et d'asseoir le second sur le premier. L'acte de décès *de facto* de l'UPM peut être l'acte fondateur d'un tel pacte pensé dans le cadre de la nouvelle donne régionale et de l'aspiration démocratique des peuples du Sud de la Méditerranée.

Ainsi, pour les pays arabes, une nouvelle ère s'est ouverte bien que les situations nationales demeurent mouvantes et contrastées. Une nouvelle donne s'affirme et participe à la déconstruction intellectuelle et politique des grilles d'analyse et autres paradigmes sur lesquels était fondée une perception occidentale du monde arabe. Il convient ainsi de rompre définitivement avec le regard essentialiste et orientaliste qui a amené certains cercles intellectuels et diplomatiques à développer l'idée de l'inadaptation de certains peuples à manifester une volonté de démocratie.